

**ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N° 003**  
**Portant délégation de signature**

à

**Monsieur Jean-Philippe POTIER**  
**Directeur Général Adjoint des Services**

**Le Président de l'Université d'Aix-Marseille**

Vu le Code de l'Education,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la Délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Monsieur Jean-Philippe POTIER, Directeur Général Adjoint des Services de l'Université d'Aix-Marseille, reçoit délégation de signature afin de signer toutes pièces justificatives correspondant aux dépenses notamment les documents relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement, ainsi que les recettes.

**Article 2 :**

Cette délégation est valable pour toutes les unités budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une autre délégation de signature à un directeur de composante ou de service commun, et ce dans la limite de 100 000 € HT par opération.

**Article 3 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité, il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, à la diligence du Directeur Général des Services.

**Article 4 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le ...14/01/2020

Le délégataire

**Jean-Philippe POTIER**

Directeur Général Adjoint des Services



Fait à Marseille, le 06 janvier 2020

Le délégant

**Eric BERTON**

Président d'Aix-Marseille Université

